



RÈGLEMENTS MINI

JAMBOREE 2026

Mise à jour : 02 avril 2026

N.B. : La forme masculine utilisée dans ces règlements désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Table de matière

<i>Article 1 – Règlements du jeu.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 2 – Admissibilité.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 3 – Planification et participation.....</i>	<i>3</i>
<i>Article 4 – Règlements saison régulière.....</i>	<i>5</i>
<i>Article 5 – Officiels.....</i>	<i>6</i>
<i>Article 6 – Interruption, annulation et conditions environnementales</i>	<i>7</i>
<i>Article 7 – Responsabilité du Comité Organisateur.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 8 – Médical.....</i>	<i>11</i>

Article 1 – Règlements du jeu

- 1.1. Les règlements du jeu sont ceux de Rugby Canada et de World Rugby.
- 1.2. Les règlements administratifs s'appliquent
- 1.3. **Format de jeu** : application des variantes des règles du jeu pour le rugby communautaire :

<https://rugby.ca/uploads/Community/Age Grade Law Variations 2023/Game%20Cards/Age Grade Law Variations for Community Rugby 2022 Eng v3.pdf>

- 1.3.1. Certaines particularités précisées à l'article 4.1 s'appliqueront.

Article 2 – Admissibilité

- 2.1. Tous les joueurs participant au jamboree doivent posséder une licence valide conformément au tableau 5.1 des règlements administratifs.

Article 3 – Planification et participation

Tous les documents d'organisation sont préparés par la fédération afin d'uniformiser le processus.

- 3.1. Recevoir un jamboree :

Pour recevoir un Jamboree, le club soumettra une demande à l'aide du formulaire de club organisateur communiqué par la permanence Rugby Québec.

La première ébauche de calendrier mini sera présentée lors de la Journée Rugby Québec à chaque début d'année.

- 3.2. Inscription à un jamboree :

Un seul formulaire ayant toutes les dates des jamborees de la saison sera envoyé aux clubs, ceux-ci doivent le remplir dix (10) jours avant la journée.

Au plus tard le lundi précédant le tournoi, le club organisateur est responsable d'envoyer les derniers détails (horaire, plan, etc.) aux clubs participants par courriel. Le club organisateur utilisera les documents fournis par la fédération afin de centraliser et maximiser l'échange d'information.

3.3. L'assignation des arbitres:

La fédération est responsable d'assigner des arbitres pour les catégories U12 et U14.

Cependant, si le club organisateur ou un club participant dispose d'un arbitre de club disponible, formé et possédant une licence « Officiel de match » valide dans PlayHQ, alors il sera possible d'assigner cet arbitre de club.

3.3.1. Procédure pour l'utilisation d'un arbitre de club

3.3.1.1 Un fichier contenant la liste de tous les matchs sera fourni aux clubs.

3.3.1.2 Une confirmation doit être validée au minimum deux (2) semaines avant le jamboree, en utilisant la procédure en cours déterminée par la fédération.

3.3.2. Paiement de l'arbitre club

3.3.2.1 Le paiement des arbitres clubs est effectué par la fédération.

3.3.2.2 Les frais de transport ne sont pas dédommagés.

3.3.2.3 Un montant de 50 \$ sera versé aux clubs ayant fourni l'arbitre club à la fin de la saison pour leur soutien au développement de l'arbitrage.

3.4. Modifications mineures au calendrier :

3.4.1. Une fois l'horaire officiel annoncé aucune modification sera apporté par la fédération.

3.4.2. En cas de désistement d'un comité organisateur, les règlements administratifs s'appliquent.

3.5. Entente entre club

Il n'y a pas d'entente entre clubs pour la catégorie U12.

Pour la catégorie junior U14, une entente entre clubs est officialisée pour les tournois juniors. Il est recommandé de respecter cette entente lors des jamborees, mais cela n'est pas obligatoire, afin de favoriser la participation, la flexibilité et le bon déroulement des activités.

Article 4 – Règlements saison régulière

4.1. Règlements de jeu spécifiques

4.1.1. **Coup d’envoi et de renvoi :**

- U12 : Le ballon ne doit pas sortir directement en touche lors d’un coup d’envoi ou d’un renvoi.
- **Sanction appliquée** : Coup franc accordé à l’équipe adverse.

4.1.2. **Plaquage :**

- U12 : Le plaquage doit être effectué sous le niveau de la taille.
 - Les projections sont interdites
 - Les bras et l’épaule doit être connecté au porteur de balle lors du contact.
- **Sanction appliquée** : Pénalité.

4.1.3. **Ruck :**

- U12 : Le relayeur peut utiliser le ballon, il n’est pas obligé de faire la passe à un coéquipier.

4.1.4. **Coups de pied :**

- U8 à U10 : Les coups de pied sont permis dans le jeu courant seulement.
- U12 : Les règles de World Rugby concernant les coups de pied doivent être appliquées.

4.1.5. **Raffût :**

- U8 à U10 : Raffût interdit.
- U12 : Raffût permis, mais sans contact à la tête ni au cou.
- **Sanction appliquée**: Pénalité.

4.2. Dimension du terrain

4.2.1. Zone de dégagement :

Une zone de dégagement de 5 mètres doit être maintenue autour de chacun des terrains. Aucun obstacle, équipement ou personne ne doit s’y trouver pendant les activités.

4.2.2. Positionnement des équipes :

Les équipes doivent être positionnées aux extrémités de leurs terrains respectifs. Aucune équipe ne doit s'installer dans la zone centrale située entre les deux terrains, afin de respecter la zone de dégagement minimale de 6 mètres séparant les terrains.

4.3. Participants

Chaque club est responsable de vérifier et de respecter les catégories d'âge applicables. Il doit s'assurer que tous les athlètes participants répondent aux critères d'âge exigés pour leur division respective.

Tous les participants doivent détenir une licence active PLAY HQ pour pouvoir prendre part aux activités. Il incombe au club d'appartenance de vérifier la validité de la licence de chacun de ses athlètes.

4.4. Système de pointage

Il n'y a pas de pointage au jamboree.

Ces événements sont axés sur le développement, l'apprentissage et le plaisir de jouer, et non sur la compétition ou les résultats.

4.5. Joueurs participants à plusieurs rencontres dans la même journée

4.5.1. Assurez-vous de respecter les nombres de minutes maximum par catégorie

4.6. Sanctions disciplinaires

4.6.1. Application des variantes des règles du jeu pour le rugby communautaire : [Age Grade Law Variations for Community Rugby 2022 Fre v3.pdf](#).

Article 5 – Officiels de matchs

5.1. Responsabilités de l'officiel de match

5.1.1. Début et fin de match

L'officiel doit arriver au minimum 30 minutes avant le début du match afin d'assurer une préparation adéquate.

5.1.2. Résultats et feuille de match

Il n'y a pas de feuille de match à déposer pour les jamborees.

5.1.3. Rapports disciplinaires

En cas d'expulsion, l'officiel doit transmettre son rapport avant le lundi midi (12 h 00) suivant le tournoi à la permanence de Rugby Québec responsable de la compétition.

5.1.4. Anomalies techniques

L'officiel doit signaler toute anomalie technique à la permanence responsable de l'arbitrage de Rugby Québec dès qu'il en a connaissance.

5.1.5. Code de conduite

L'officiel doit assurer le bon déroulement et la pratique sécuritaire des matchs, conformément aux règlements et le code de conduite de Rugby Québec.

Article 6 – Interruption, annulation et conditions environnementales

6.1. Annulation avant la tenue d'un tournoi

6.1.1. Lorsqu'une détérioration prévue des conditions météorologiques ou de la qualité de l'air est susceptible de compromettre la santé ou la sécurité des participants, la fédération peut décider d'annuler ou de reporter un tournoi avant sa tenue.

6.1.2. Il est de la responsabilité des intervenants sur place d'assurer la sécurité des participants.

6.1.3. La décision est prise par Rugby Québec, en consultation avec le comité organisateur, au plus tard la veille du tournoi, ou le matin même à titre exceptionnel lorsque la situation évolue rapidement.

6.2. Interruption pendant un tournoi

6.2.1. En cours d'événement, le comité organisateur, en collaboration avec les officiels et le personnel médical au besoin, peut interrompre

temporairement ou suspendre les matchs pour toute situation jugée dangereuse.

6.2.2. Toute décision prise sur le site doit être communiquée dans les plus brefs délais à la fédération, laquelle conserve le pouvoir de confirmer, modifier ou annuler la décision.

6.2.3. Les modalités de reprise ou de validation des matchs interrompus sont déterminées conformément à l'article 6.3.

6.3. Modalités de reprise des matchs interrompus

6.3.1. Un match interrompu, avant la fin de la première mi-temps et que le match ne peut être repris le jour même pour des raisons hors de son contrôle, sera repris au complet à une date ultérieure avec un pointage de 0 à 0. Advenant le cas où l'interruption survient après que la première demie soit complétée, le match sera considéré comme joué avec le pointage établi au moment de l'arrêt. Cet article s'applique également si l'officiel de match doit arrêter le match pour des raisons de sécurité en cas d'altercation ou autres événements jugés dangereux.

6.3.2. Un match interrompu pour cas de force majeure (blessure grave, longue attente de l'ambulance, intempérie) pourra être repris après l'incident. La durée du match pour être réduite afin de respecter l'horaire de la programmation sans toutefois compromettre l'équité sportive. La deuxième mi-temps doit avoir débuté pour valider le pointage.

Article 7 – Responsabilité du Comité Organisateur

7.1. Avant le Jamboree

7.1.1. Organisation générale

- Assurer la réservation du terrain et vérifier qu'il est en bon état pour la tenue des matchs.
- Préparer un plan de terrain (zones de jeu, zones de sécurité, zone).
- Faire l'horaire de la journée en utilisant les documents de travail fournis par la fédération.
- S'assurer que les installations (vestiaires, toilettes, eau potable) sont fonctionnelles et accessibles.

- Aviser la fédération via la procédure en vigueur concernant les besoins en arbitrage.
- Réserver le personnel médical adéquat, conformément aux exigences de sécurité de la fédération conformément à l'article 8 du règlement.

7.1.2. Communication

- Au plus tard le lundi précédant le tournoi, confirmer les équipes participantes et transmettre toute l'information pertinente (horaires, consignes, emplacement) par courriel.
- Aviser la fédération au moins deux (2) semaines avant pour toute demande liée aux arbitres ou à l'organisation (conformément à la procédure en cours déterminée par la fédération).
- Envoyer les informations logistiques aux clubs invités (arrivée, stationnement, accueil...).

7.1.3. Équipement et matériel

- Préparer et installer :
 - Drapeaux de touche
 - Ballons
 - Trousse de premiers soins
 - Tentes ou abris (au besoin)
 - Tables pour accueil et coordination

7.1.4. Sécurité

- Assurer la présence obligatoire d'un professionnel médical reconnu.
- Disposer d'un plan d'urgence (ambulance, accès véhicules, point de rassemblement).
- S'assurer du respect des règlements de sécurité établis par la fédération tout au long de l'événement.

7.2. Pendant le jamboree

7.2.1. Accueil

- Accueillir les équipes participantes.
- Fournir les informations logistiques et diriger les équipes vers leurs zones.

7.2.2. Coordination sur place

- Gérer le déroulement du calendrier des matchs et s'assurer que les équipes se présentent aux bons terrains.
- Soutenir les officiels (installation, eau, aide logistique).
- Assurer la circulation sécuritaire des joueurs, spectateurs et bénévoles.

7.2.3. Sécurité des participants

- Surveiller l'état des terrains.
- S'assurer que les zones de sécurité sont dégagées et respectent les normes en tout temps.
- Intervenir en cas d'incident mineur et aviser les services médicaux si nécessaire.
- Partager et assurer que les parties concernées remplissent le rapport d'incident, disponible sur le site internet de la fédération : <https://activitymessenger.com/p/R3kIgXK>.
- S'assurer que les comportements respectueux et sécuritaires sont respectés.

7.2.4. Soutien à l'arbitrage

- Faciliter l'installation des arbitres.
- S'assurer que les arbitres ont accès à l'eau, à l'information du jour et aux responsables du club.

7.3. Après le jamboree

7.3.1. Suivi avec la fédération

- Signaler toute anomalie technique observée durant l'événement.
- Fournir toute information nécessaire à la permanence de Rugby Québec (ex. incident majeur, blessure grave, comportement problématique).
- Remplir le formulaire de bilan, afin de recevoir un montant de 200 \$ dans un délai de deux (2) semaines suivant l'événement.

Article 8 – Médical

8.1. Reconnaissance

- 2.1.1. Chaque club organisateur recevant un tournoi doit s'assurer d'avoir un professionnel de la santé reconnu selon l'article 7.1.2 de présent règlement.
- Le professionnel doit obligatoirement être inscrit sous la catégorie « Médical » sur la plateforme PLAY HQ.

2.1.2. Professionnel de la santé reconnu :

Pour être autorisé à intervenir, le professionnel doit être membre en règle de son ordre ou association respective et avoir complété le module de Word Rugby (WR) sur les commotions cérébrales. Les titres reconnus sont :

- **Thérapeute de sport (TS)** (agrée)
- **Physiothérapeute**
- **Technique en physiothérapie**
- **Étudiante en TS** - avec supervision, sauf pour étudiants dans leur dernière année
- **Ambulancier**
- **Médecin**
- **Kinésiologue**
- **Chiropraticien**
-

2.1.3. Professionnel de la santé non-reconnu

L'ostéopathie (ostéopathe) n'est pas une pratique reconnue pour assurer la couverture médicale officielle d'un événement de Rugby Québec.

2.1.4. Tout professionnel reconnu doit obtenir et transmettre à la permanence de Rugby Québec les certifications suivantes :

- Gestion de la commotion cérébrale pour le grand public (complétée dans les 12 derniers mois). Cliquer ici pour accéder à la certification.
- Premier répondant sportif (Sport First Responders - SFR).

2.1.5. Rugby Québec recommande de travailler avec la Corporation des Thérapeutes Sportifs du Québec (CTSQ) pour sa souplesse et pour son expertise . Une liste de professionnels sportifs reconnus est disponible ici : <http://ctsq.qc.ca/>.

Ressource complémentaire : Conseil chiropratique des sciences du sport du Québec. Plus d'informations disponibles ici : <https://www.ccssq.ca/>.

8.2. Gestion des commotions cérébrales

2.2.1. Protocole de sécurité

Le professionnel médical reconnu en place doit être familiarisé avec le protocole « Reconnaître et sortir » de World Rugby.

2.2.2. Suivi et retour au jeu

Le professionnel médical reconnu est responsable d'appliquer les directives de la section « Conseils sur les commotions cérébrales », en accordant une importance critique au programme de Retour Progressif au Jeu (PRJ).

- Consultez les outils de suivi ici : [Cliquer ici](#) pour la section